



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

**AVIS PUBLIC**  
**ENDROIT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JUIN 2020**

Les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, lequel s'applique à toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, incluant toute séance tenue par une municipalité ou un organisme municipal. Afin de se conformer auxdites exigences, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Colomban tiendra la séance ordinaire prévue le 09 juin 2020 par **visioconférence**.

La séance sera diffusée, comme à l'habitude, sur le Facebook de la Ville à l'adresse suivante : [www.facebook.com/Ville.de.Saint.Colomban](https://www.facebook.com/Ville.de.Saint.Colomban)

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT.**

---

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Greffier  
[greffe@st-colomban.qc.ca](mailto:greffe@st-colomban.qc.ca)